IMT Nuremberg Archives

H – 4297

International Court of Justice

H4297 - 0002

DOC. R.F. N° 108

original.

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS de GUERRE

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NURNBERG, GERMANY
Exhibit RF108
Filed Jan 21, 1946

Filed Jan. 21, 1946

B 45456

H4297 – 0003

412-G - Pharisien - 40.0192 - 3.000

N° 33 — F. D.

N° du P.
N° du G.
N° du J.

COUR DE JUSTICE
DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DÉPOSITION

L'AN mil neuf cent quarante cinq
le 29 octobre

devant nous Marcel GAGNE
Juge d'Instruction près la Cour de Justice du Département de la Seine, en notre Cabinet, à Paris, assisté de VIGOUREUX
Commis-greffier assermenté, agissant en vertu d'une commission rogatoire en date du 27 Octobre I945 émanant de M. le /déléguë du Gouvernement Provisoire de la République Française, près le Tribunal Militaire International des Grands Criminels de Guerre.

Est comparu le Témoin ci-après nommé, auquel nous avons donné connaissance des faits sur lesquels il est appelé à déposer.

Appelé hors la présence d l'inculpé après avoir représenté la citation à lui donné, prêté serment de dire toute la vérité, rien que la vérité, et enquis par nous de ses noms, prénoms, âge, profession et demeure, s'il est domestique, parent ou allié des parties et à quel degré, le témoin nous a répondu et fait sa déposition ainsi qu'il suit :

MURDEL, Karl, 5I ans, Directeur de la Reischbank à Reutlingen WURTEMBERG (Allemagne), actuellement interné à la Caserne des Tourelles, PARIS.

Demande : Veuillez vous présenter rapidement et nous faire un exposé sommaire de votre existence jusqu'à ce jour ?

Réponse : Je suis né à Ulm le 4 Aout I894. J'ai fait des études secondaires dans un établissement d'enseignement d'ULM et j'ai obtenu mon baccalauréat.

A l'âge de I8 ans, je suis entré dans une Banque d'ULM où je suis resté jusqu'à mon appel sous les drapeaux en I9I4.

J'ai naturellement fait toute la guerre I9I4-I9I8 que j'ai terminé en I9I8 comme Officier d'Artillerie Lourde

A ma démobilisation, je suis revenu à ULM où je suis entré à nouveau au service de la même banque. J'y suis resté jusqu'en I923.

B 45457

H4297 - 0004

jus A cette époque, j'ai pu obtenir un poste à la Succursale d'ULM de la Reichsbank. De là, j'ai été affecté à Heidelheim (Wurtemberg) comme caissier, puis nommé inspecteur; j'ai successivement été nommé à HAMBOURG, STUTGART, ESSLINGEN S/ NEKAR

J'ai été nommé conseiller de Banque à Weisswasser (ce grade correspond à celui de directeur d'une petite agence) Enfin, en Août I938, ayant passé avec succès l'examen de directeur, j'ai été nommé directeur de la Reisbank à Witten (Rhur)

Je suis marié, sans enfant.

En Mai I940, j'ai reçu ordre de mon administration de me rendre à LIEGE, et d'y prendre la direction de la Reischkréditkasse que les armées allemandes qui venaient d'entrer en Belgique se proposaient d'y installer. Je suis resté à LIEGE jusqu'en Novembre I940, date à laquelle on m'a envoyé à Paris, pour y suppléer momentanément le directeur de la succrusale de PARIS de la Reischkréditkasse qui était souffrant. J'ai remplacé définitivement ce collègue en Janvier I94I. J'ai assumé les fonctions de Directeur de l'Agence de PARIS, de la Reischkréditkasse jusqu'au 2I Août I944.

A cette date, nos troupes ont évacué PARIS. Notre personnel et nos archives ont été envoyés à NANCY sous la direction du sous directeur PRITSCH (dans le civil En temps de paix, Conseiller de Banque à Flesbourg). Autant que j'ai pu apprendre de lui, je crois pouvoir vous indiquer que le personnel et les archives ont ensuite été évacués de NANCY sur STRASBOURG où une partie du personnel et notamment le sous-directeur PRITSCH ont été fait prisonniers par les troupes françaises. Si ce que j'ai entendu dire est exact, les archives de l'Agence de Paris de la Reischkréditkasse seraient à la Succursale de STRASBOURG de la Banque de France.

En ce qui me concerne, je suis resté volontairement à PARIS où je me suis fait connaître moi-même aux troupes françaises qui m'ont interné à la fin du mois d'août.

Je suis un adversaire du régime national-socialiste et je n'ai pas vu de moyen plus rapide et plus efficace de me soustraire aux nazis que de rester à Paris lorsqu'ils ont évacué votre capitale.

B 45458

H4297 - 0005

La succursale de Caen, fut transférée à Alençon après le débarquement allié en Juin 1944. Celle de Nantes fut transferée à Angers après les bombardements qui anéantirent une partie de la ville.

La Succursale de Paris, il convient de bien le noter, n'avait pas autoritésur les succursales de province. Ces différentes succursales étaient indépendantes les unes des autres, mais étaient toutes soumises à l'autorité d'un organisme central situé d'abord à Berlin, puis ensuite à Bruxelles, puis à nouveau à Berlin.

La succursale de Paris ne se différenciait de celle de province que parce qu'elle était la seule à recevoir l'indemnité d'occupation prévue par la convention d'armistice.

Les Reischkréditkasse n'étaient pas à proprement parler des banques au sens technique du terme. C'était bien plutôt des caisses publiques, destinées à éviter aux autorités militaires allemandes toutes les manipulations financieres que l'occupation entraînait obligatoirement.

Nous ne devions consentir et ne consentions en fait jamais d'ouverture de crédits. Vers la fin 1940, j'avais pris sur moi de consentir deux crédits à très court terme pour quelques millions seulement à deux sociétés françaises filiales de sociétés allemandes: l'une était la société A.E.G., l'autre était une Compagnie Charbonnière dépendant du trust Roeschling dont j'ai oublié la raison sociale exacte. Sans me blâmer formellement, mes chefs n'ont pas approuvé cette façon de procéder Je n'ai donc pas recommencé par la suite.

Les Reischkréditkasse étaient absolument indépendantes du Militaerbefelshaber en France. Je répéte qu'elles ne dépendaient que de leur propre administration supérieure, de Bruxelles ou de Berlin.

Par contre, les Reischkréditkasse n'intervenaient ni dans le contrôle des Banques françaises ni dans le contrôle de l'Economie Française.

Les Reischkréditkasse étaient essentiellement chargées de règler les chèques tirés sur elles par les unités militaires Il est à noter que toutes les unités militaires n'avaient pas qualité pour tirer des chèques sur nous. Seules, celles qui

B 45460

H4297 - 0006

Demande : Quelle a été dans ses grandes lignes l'Organisation Générale de l'Administration allemande des Finances en France pendant la guerre ?

Réponse : Au début de la guerre avec la Pologne, le Gouvernement allemand a estimé qu'il n'était pas désirable que des soldats appelés à occuper des territoires ennemis se servent de la monnaie nationale allemande pour regler leurs achats dans les territoires occupés. C'est ainsi que l'on a songé à avoir recours à la Reischkréditkasse.

La Reischkréditkasse n'avait cependant pas été créée dans ce but. Elle avait été fondée peu de temps avant la guerre pour consentir certains crédits que la Reischbank ne se croyait pas fondée à consentir elle-même, les garanties offertes par les emprunteurs, ne paraissant pas suffisantes.

La Reischkréditkasse devait, en somme, être un peu en Allemagne ce qu'était votre Crédit National en France.

Cependant, au moment de l'ouverture des hostilités, la Reischkréditkasse n'avait pas encore commencée à fonctionner, xxxx

C'est alors que l'on a eu l'idée d'avoir recours à elle pour émettre une monnaie d'occupation qui fut représentée par ce que l'on a appelé les Reischkréitkassesscheine. A ma connaissance, on a imprimé pour 3 milliards de marks de Reischkréditkassescheine qui furent réparties entre les unités occupantes, au fur et à mesure de leurs besoins par l'intermédiaire des diverses succursales de la Reischkréditkasse, en territoires occupés, et cela aussi bien dans les territoires de l'Est (Pologne, Russie) que dans ceux de l'Ouest .

En ce qui concerne la France, la Reischkréditkasse installa plusieurs succursales au fur et à mesure de l'occupation du territoire français.

La premiere de ces succursales fut celle de St. Quentin qui fut transférée à Paris des que les circonstances le permirent. Sauf oubli involontaire de ma part, des succursales furent également ouvertes à Tours, Dijon, Nancy, Lille, Caen, Nantes, Bordeaux, Nice, Avignon, Lyon, Toulouse.

B 45459

H4297 - 0007

étaient assez importantes pour disposer d'une Feldkasse (caisse de campagne)avaient qualité pour cela. Les Feldkasse réglaient ensuite les unités moins importantes qui dépendaient d'elles.

(C'est en somme un peu ce qui existe dans l'armée française où les commandants d'unité doivent s'adresser obligatoirement à un trésorier payeur aux armées qui est seul en rapport avec la Banque de France).

Les succursales de province de la Reischkréditkasse étaient alimentées par des chèques tirés sur l'agence de Paris ou par des virements effectués par l'Agence de Paris, sur la Banque de France.

Telle était en résumé, l'Organisation de l'administration allemande des Finances en France, pendant l'occupation.

Demande : Comment votre trésorerie était-elle assurée ? Quelles sources l'alimentaient ?

Réponse : Lors de notre arrivée en France nous ne disposions que d'une source pour alimenter notre trésorerie : les Reischkréditkassescheine. Chaque agence avait reçue pour son installation, 50 millions de marks de Reischkréditkassescheine environ Cette somme suffit car l'armistice intervint rapidement,et à partir de ce moment, notre trésorerie fut alimentée par l'indemnité d'occupation que le Gouvernement Français devait verser aux termes de la convention d'armistice.

Vous savez que cette indemnité était versée par la Banque de France tous les dix jours, au compte ouvert chez elle au nom de l'Administration Centrale de la Reischkréditkasse Frais d'occupation, (concernant le Militaerbefelshaver) : telle était l'intitulé du compte.

Pendant toute l'occupation, nous n'avons pas eu d'autres sources pour alimenter notre trésorerie.

Demande: A combien s'élevaient vos disponibilités courantes ? Comment évoluerent-elles pendant la période d'occupation ? Comment se trouvaient-elles réparties ?

Réponse : Nous pouvions naturellement disposer chaque jour des sommes mises à notre disposition par le Gouvernement Français au titre de la convention d'armistice. En fait, pendant l'année

B 45461

H4297 -0008

I94I,nous avons versé en numéraire environ IOO millions de marks par mois. Cette somme a été au moins doublée en I94~~2~~.

Il ne m'est pas possible de vous dire de mémoire quelles sommes nous avons versées à nos différentes caisses de province/

Notre comptabilité qu'il doit être possible de retrouver vous fournirait à cet égard toutes les précisions désirables.

Demande : Quelle a été votre activité ? Comment s'est exercée votre influence sur la gestion de la Reischkreditkasse en France ?

Réponse : Je répète tout d'abord que je n'étais pas directeur de la Reischkréditkasse en France, mais seulement de l'agence de Paris; Mon travail était celui d'un directeur de Banque. J'avais une certaine initiative pour pouvoir satisfaire à la fois aux demandes des autorités militaires allemandes et des clients militaires ou civils de la Reischkréditkasse. Je m'efforçais de gérer au mieux selon les principes suivis à la Reischbank.

Par contre, je n'avais aucune autoritépour diriger la politique économique allemande en France, et je n'étais même pas ~~xxxx~~ utilisé comme conseiller technique. C'est ainsi que l'on ne m'a jamais demandé mon avis sur l'opportunité de réduire l'indemnité d'occupation.

Je fournissais des chiffres ou des états lorsque on me les réclamait, mais je n'étais pas invité à les commenter, ni à exprimer une opinion.

Demande : Comment a été contrôlée la Banque de France ? De quelle façon s'est exercée cette surveillance ?

Réponse : La Banque de France n'était pas contrôlée~~s~~ par la Reischkréditkasse. Elle n'était meme pas à proprement parler, contrôlée par les autorités allemandes. Il serait plus exact de dire que les autorités allemandes exerçaient un droit de regard sur la Banque de France, par l'intermédiaire de plusieurs fonctionnaires de la Reisbank qui avaient été placés là à cet effet.

Demande : Quel~~le~~ était le fonctionnement de la délégation économique auprès ~~de~~ la Commission d'Armistice allemande.?

Réponse : J'ignore quel était le fonctionnement de cette délégation économique. Je lui ai parfois fourni des renseignements qu'elle m'avait demandés, mais elle n'a jamais sollicité mon avis sur des questions débattues devant elle.

B 45462

H4297 - 0009

Demande : Quand l'office de Surveillance des Banques a-t-il été institué ? Comment fonctionnait-il?

Réponse : A ma connaissance, il n'y a pas eu d'Office de Surveillance des Banques Françaises. Si cet office a existé, je ne l'ai jamais su. A mon avis il n'y avait de fonctionnaires allemands qu'auprès des Banques anglaises et américaines: il s'agissait d'un commissaire nommé près de chaque Banque. Par la suite, ce commissaire fut remplacé par un administrateur.

Demande : Quels rapports aviez-vous avec les Banques anglaises sous contrôle allemand ?

Réponse : Aucun

Demande : Quels rapports aviez-vous avec l'Aéro-Bank ? Que savez-vous de sa création ? Que savez-vous de son activité ?

Réponse : L'Aéro-Bank a été fondée en I94I avec un capital de IOO millions de frs avancé par le Ministère allemand de l'Economie Nationale ou par celui des finances.

Je ne connais pas avec certitude les raisons pour lesquelles cette banque allemande a été créée en France. J'ai toujours supposé que c'était pour financer les commandes allemandes à l'industrie française.

L'Aéro-Bank avait un compte à la Reischkréditkasse. Je ne me souviens pas du montant de ce compte.

Demande : Comment avez-vous envisagé le probleme des relations avec les banques françaises ? Quelle politique bancaire avez-vous suivie dans ce sens ?

Réponse : En principe, la Reischkréditkasse n'avait aucun contact direct avec les Banques Françaises.

Mais quand on a commencé à travailler, il m'est apparu qu'il serait intéressant pour les banques françaises de posséder un compte à la Reischkréditkasse afin de pouvoir travailler par virements plutôt que par chèques . Je vous signale ici que les banques allemandes préfèrent travailler par virements, tandis que les banques françaises travaillent plus volontiers par chèques. Je persiste à croire que c'est nous qui sommes dans le vrai et que les opérations par virements sont à la fois plus simple et plus rapides, et par conséquent, plus économiques.

B 45468

H4297 - 0010

J'ai donc eu l'idée d'intervenir auprès des banques françaises pour leur suggérer de se faire ouvrir un compte à la Reischkréditkasse ce qui ne pourrait, leur faisais-je valoir, que faciliter leurs transactions.

Vingt ou trente banques françaises se sont fait ouvrir un compte à la Reischkréditkasse sans que j'ai eu besoin de faire pression sur elles. J'avais en effet, tenu à ce que cette inscription soit le résultat de la persuasion et non pas d'un moyen de pression quelconque. Toutefois, il n'est que juste de dire que beaucoup de banques ont hésité longtemps avant de se faire ouvrir un compte.

Il ne m'est pas possible de vous citer de mémoire toutes les banques françaises qui ont eu un compte à la Reischkréditkasse. D'ailleurs, il vous sera facile de vérifier à la Banque de France, par les mains de laquelle passaient tous les virements quelles étaient les banques qui avaient un compte chez nous. Je me souviens cependant que le Crédit Lyonnais, la Société Générale, la B.N.C.I. la Banque de Paris et des Pays Bas et le Crédit Commercial avaient un compte à la Reischkréditkasse.

Nous n'avons jamais eu de difficultés notables avec les banques françaises.

Demande : Quels rapports aviez-vous avec le haut personnel des banques françaises ? Relations suivies, officielles, de caractère privé, réceptions, fréquences, avec quelles personnalités ?

Réponse : Je n'ai eu que des relations officielles avec les dirigeants des Banques Françaises. Le plus souvent, mes conversations avec eux étaient téléphoniques. Je n'ai jamais été reçu chez des personnalités de la Banque Française. Mes moyens ne m'auraient d'ailleurs pas permis de rendre les invitations. Je ne disposais que de 204 frs par jour, le surplus de mon traitement m'étant versé en Allemagne. Il faut ajouter à cela que je pouvait faire venir d'Allemagne 200 marks par mois. C'était bien insuffisant pour tenir un rang dans le monde de la finance.

Demande : Quels étaient vos rapports avec la Banque de France ?

H4297 - 0011

Réponse : Je n'ai eu que des relations purement commerciales avec la Banque de France ; je n'étais en rapport qu'avec le secrétaire générale et un interprète.

Demande : Dans quelles banques aviez-vous des comptes ?

Réponse : Uniquement à la Banque de France.

Demande : Certaines banques vous ont-elles sollicité pour que vous ouvriez un compte chez elles ?

Réponse: Je me souviens vaguement avoir été sollicité par deux banques mais je ne me souviens plus lesquelles. J'ai d'ailleurs refusé.

Demande : Comment considérait-on du point de vue allemand, les questions que posait l'Economie Française ? Comment envisageait on le concours qu'elle pouvait apporter à l'Economie de guerre allemande ? Quels étaient les problèmes financiers ainsi soulevés ? Quels programmes avait-on arrêtés et quelle était votre part dans ce programme?

Réponse : Je ne puis vous fournir aucune réponse intéressante Je n'étais pas admis aux délibérations des autorités supérieures et tout ce que je pourrais voud dire ne représenterait qu'une opinion personnelle provenant de ce que j'ai pu lire dans les journaux.

Demande : Est-ce vous qui consentiez- les avances sur livraisons destinées aux industriels commerçants et fournisseurs français. Quel organisme allemand fixait le montant des sommes à leur avancer ?

Réponse : La Reischkréditkasse ne consentait pas d'avances sur livraisons aux industriels français. A ma connaissance, c'était les formations allemandes intéressées ou les intermédiaires qui fournissaient ces avances. Il est certainement arrivé souvent que des avances soient sorties de notre caisse, mais non pas à la suite d'une initiative de notre part ; c'était seulement quand un client fournissait cette avance, par un chèque tiré sur nous. Nous, Banquiers, ignorions évidemment la cause de ce chèque.

Demande : Quels étaient les besoins de l'armée d'occupation ? Quels échats aviez-vous à régler pour son compte ?

B 45465

H4297 - 0012

Réponse : Il m'est impossible de répondre à la premiere partie de la question. J'avais cherché pendant l'occupation à me renseigner sur ce point, mais on m'opposa qu'il s'agissait d'un secret militaire, que je n'avais pas à connaitre.

Ce que je puis vous dire, c'est que nous réglions la solde des troupes et qu'un simple soldat gagnait de 50 à 60 marks, un sous-officier 50 % en plus, et un officier sensiblement plus naturellement. Je n'ai pas idéd des effectifs qu'a pu comporter l'armée d'occupation, ces effectifs ayant été très variables.

J'ai su que le gouvernement Français avait protesté contre le sens donné par les allemands au mot "armée d'occupation" et avait fait remarquer que si la France s'était engagée à entretenir l'armée d'occupation , elle n'avait pas accepté de subvenir aux besoins des troupes destinées à une invasion d'Angleterre. J'ai su que la commission allemande d'armistice avait envisagé de répondre favorablement à cette réclamation française, mais le Militaerbefelshaber von Stulpnagel ou plus exactement son état major, s'est opposé formellement à cette revendication française qui a été finalement rejetée.

Par ailleurs, ~~nous changeions~~ chaque permissionnaire revenant d'Allemagne avait le droit de rapporter avec lui un certain nombre de marks (50). Il en était de même de tout soldat allemand affecté pour la première fois en France. C'est nous qui faisions le change de ces marks contre des francs français. J'évalue à 5 milliards de frs environ le montant des sommes que nous versions chaque mois à ce titre.

En ce qui concerne la seconde partie de la question, je me bornerai à vous répéter que la Reischkréditkasse ne réglait pas d'achats effectués pour le compte de l'armée d'occupation. C'était les unités ou organismes ayant effectué ces achats qui les règlaient par virements ou par chèques tirés sur nous.

Demande : Vous savez que jusqu'au 3I Juillet I944, vous avez fait virer aux différentes banques par l'entremise de la banque de France, une somme supérieure à 58 milliards. Quelle était la contrepartie de tous ces virements ? Ceux qui étaient faits pour le compte de l'armée allemande n'étaient-ils pas comptabi-

B 45466

H4297 - 0013

lisés séparemment de ceux qui intéressaient l'économie allemande ?...

Réponse: A mon avis, c'est une somme très supérieure à 50 milliards qui a été virée à différentes banques par l'intermédiaire de la Banque de France. Je me permettrai de vous dire que si vous connaissez aujourd'hui ce chiffre, c'est en grande partie à moi que vous le devez. En effet, en I940, I94I les troupes et les organismes allemands payaient leurs achats en numéraire. Sur mon initiative, et d'accord avec M. SCHOEFFER Commissaire près de la Banque de France ainsi qu'avec le secrétaire général de la Banque de France, nous nous sommes rendus chez le Militaerbefelshaber et nous lui avons demandé d'obliger les formations et les organismes allemands à payer leurs fournisseurs non pas en numéraire mais par virements bancaires. On nous a objecté que cette mesure n'était pas désirable car ainsi le Gouvernement Français connaitrait le nom des vendeurs et leur chiffre d'affaires. Nous avons cependant insisté et nous avons obtenu non sans peine qu'une circulaire soit adressée aux formations pour leur recommander le paiement par virements. La Reischkréditkasse et M. SCHAEFFER voulaient en effet éviter dans toute la mesure possible l'augmentation de la circulation fiduciaire. Or, vous savez que les achats de marché noir se payaient tous comptant, et entraînaient une très importante circulation fiduciaire.

Il faut bien dire que la circulaire du Militaerbefelshaber n'a généralement pas été observée. Nous avons renouvelé nos démarches et nous avons obtenu que force obligatoire soit donnée à la circulaire. A la suite de cette décision, on a pu constater une très nette augmentation des virements bancaires et une diminution des achats en espèces au marché noir. C'est d'ailleurs cette augmentation des virements bancaires qui explique pour une part, que les banques françaises se soient fait ouvrir volontiers des comptes chez nous.

Ces mesures prouvent bien que la Reischkréditkasse n'avait aucun désir de dissimuler ses opérations.

Je ne vous cacherai cependant pas que d'importants achats ont continué à êtr effectués au marché noir avec paiements en expèces,

B 45467

H4297-0014

par certaines organisations telles que le bureau d'achats Otto BRANDEL, la ROGUES, la AUFTRAGS-VERLAGERUNG SS. ~~xxxxxxxx xxxxxxxx~~ (qui devait sauf erreur de ma part, être dirigée par le prince de HOHENLOHE). Il s'agissait là d'organisations bénéficiant de très hautes protections, et contre lesquelles nous n'avons jamais pu agir efficacement/

En ce qui concerne la seconde partie de la question, je dois vous indiquer que le Ministère allemand des Finances avait le droit de disposer d'une somme de I milliard IOO millions de marks, prélevés sur l'indemnité d'occupation.

C'est la caisse centrale du Ministère des Finances de Berlin qui nous faisait connaître ~~xxx~~ quels comptes devaient bénéficier de sommes à prendre sur cette partie de l'indemnité. Nous n'étions qu'agents d'exécution. La ROGUES & OTTO BRANDEL avaient leurs comptes alimentés par cette partie de l'indemnité d'occupation réservée au Ministère allemand des Finances. Je puis vous signaler qu'à ma connaissance, les achats d'Otto BRANDEL en France ont dépassé à eux seuls de beaucoup cette somme de I milliard IOO millions. Il est donc certain qu'Otto BRANDEL a bénéficié de versements qui lui ont été faits par d'autres formations allemandes.

S .I? Il est exact que les achats pour le compte de l'armée allemande étaient comptabilisés séparément de ceux qui intéressaient l'économie allemande. Il faut toutefois que je vous indique que nous ne considérions en comptabilité comme achats pour le compte de l'économie allemande que ceux qui étaient faits par virements de l'Office des Changes.

Demande : Pouvez-vous nous dire quelle part de ces virements correspondait à vos réglements effectués en couvertures des exportations faites à destination du Reich.

Réponse : Je crois que la part de ces virements dont il s'agit était celle figurant au compte libre à la Banque de France.

Demande : A combien se sont élevés vos achats en France d'or, de devises, de valeurs étrangères ? Quelle part de ces virements y était consacrée ? Au profit de quelles banques étaient effectués des virements ? Comment financiez-vous toutes les opérations d'achats ? A quels intermédiaires aviez-vous recours? De combien de bureaux d'achats disposiez-vous ?

B 45468

H4297 - 0015

Réponse : Nous n'avons jamais recherché systématiquement les achats d'or et de devises, nous contentant de traiter les affaires qui nous étaient proposées sans démarches de notre part. Nous n'avons donc jamais organisé de bureaux d'achats d'or et nous n'avons jamais eu recours à des intermédiaires. Nous n'avons jamais acheté d'or ni de devises à des banques, mais seulement à des particuliers. Au début, nous renvoyions ces clients à la Banque de France, mais en général, ils insistaient pour traiter avec nous. Pendant toute la durée de l'occupation, nous avons payé le louis de 20 francs, 360 francs. La Banque de France payait un peu moins, 5 ou IO francs environ, je crois. En fait de devises nous n'avons guère acheté que des livres sterling qui provenaient la plupart des iles anglo-normandes occupées par nous. Nous n'avons jamais acheté de valeurs étrangères. L'or et les devises que nous achetions étaient payées sur le compte libre à la Banque de France.

Ce compte libre était constitué par les sommes versées à des firmes allemandes travaillant en France, et qui avaient un compte chez nous. Ces firmes avaient naturellement eu leurs travaux et marchandises payés sur les frais d'occupation.

Demande : Quelles étaient vos relations avec la ROGURS ROHSTOFHANDELSGESELLSCHAFT ? Quelle mission lui était dévolue ? Dans quelle mesure ces achats étaient-ils alimentés par des transferts passant par le claering franco-allemand ?

Réponse : La ROGUES était une société provée allemande fondée en Allemagne, y ayant son siège, et dont l'actionnaire principal devait être le Ministère allemand de l'Economie, ou le plan quinquenal (qui était doté de la personnalité civile). Autant que je ~~m'en souvie~~ sache, cette société était destinée à acheter les matières premières nécessaires à l'Economie de Guerre allemande Les dirigeants de la ROGUES prétendaient ne pas acheter au marché noir, mais j'en doute.

Je sais que Otto BRANDEL achetait en grande partie pour le compte de la ROGUES.

B 45469

H4297 - 0016

Je ne dispose actuellement de documents qui me permettent de vous préciser dans quelle mesure les achats de la ROGUES étaient alimentés par le Clearing.

Demande : Quels étaient vos intermédiaires acheteurs directs ? Quels étaient les organismes qui leur fixaient leur mission particulière ? Comment s'en acquittait-il?

Réponse : J'ai déjà eu l'occasion de dire que nous n'étions pas acheteurs et que par conséquent, nous n'avions pas recours à des intermédiaires.

Demande : Quelles étaient vos relations avec Karl Erbst, avec Eichel?

Réponse : Je ne sais qui est Karl Erbst dont je n'ai jamais entendu parler.

Par contre, EICHEL avait un compte à la Reischkréditkasse Ce compte a dû traiter des affaires importantes si je me souviens bien. Je n'étais pas un ami personnel de EICHEL et je ne puis pas vous fournir de renseignements utiles sur son activité.

Demande : Quels étaient les organismes qui contrôlaient et agréaient les prix facturés par les fournisseurs ? Quels organismes portaient sur ces factures le visa "Bon à Payer" ?

Réponse : Je ne puis pas vous renseigner sur ces questions qui échappent à ma compétence.

Demande : Qui agissaient auprès des banques pour que celles-ci puissent consentir des avances sur les factures ainsi visées ?

Réponse: Je me souviens que certains services allemands nous avaient demandé de régler des factures portant la mention "Bon à Payer". Nous avons nettement refusé parce que cela ne nous paraissait pas conforme aux usages et que nous avions l'impression que cette façon d'agir dissimulait une irrégularité, qui pourrait, par la suite nous valoir des ennuis. C'est alors que ces services allemands sont intervenus auprès des Banques Françaises.

Ce sont surtout les services de l'Air et de la Marine qui ont eu recours à ce procédé, et peut-être aussi l'organisation TODT. Ce sont sans doute les chefs de ses services qui intervenaient auprès des Banques.

B 45410

H4297 - 0017

Demande : Que savez-vous de la politique suivie par les autorités allemandes pour obtenir des banques françaises différentes cessions de nos participations à l'étranger ? Même question au sujet de certaines participations prises par les allemands dans les affaires françaises ? Dans quelles prises de participations la Reischkrédikasse eut à intervenir ?

Réponse : La Reischkréditkasse n'est jamais intervenu dans des prises de participation. Je n'ai connu ces questions que de l'extérieur n'y ayant pas été mêlé personnellement. Je sais que dans l'affaire des Mines de Bor les représentants du Gouvernement allemand et surtout le délégué à Belgrad sont intervenus très énergiquement pour obtenir la cession ; j'ignore quel fut le moyen de pression employé.

Le Ministère allemand de l'Economie Nationale était très partisan d'une politique de collaboration aux termes de laquelle les allemands prendraient une participation dans les affaires françaises et les français dans des affaires allemandes. En fait, je sais bien que la premiere partie seulement de cette politique a été réalisée. Je n'étais pas le seul à penser que c'était une erreur et on m'a dit que l'Ambassadeur HEMMEN, Président de la Commission allemande d'Armistice partageait ce point de vue. Il n'a d'ailleurs obtenu aucun succes car il s'est heurté à l'hostilité déclarée des nazis. L'Ambassadeur ABETZ était lui aussi opposé à des prises de participations françaises dans les affaires allemandes. Je ne sais pas si c'était son opinion personnelle, mais c'était en tout cas la politique nazie qu'il avait ordre de suivre et qu'il exécutait.

Demande : Connaissiez-vous les rapports qu'entretenait I.G. Farben Industrie avec les Banques Françaises ?

Réponse : Non.

Demande : Que savez vous de la création de l'ASFIDI ?

Réponse : J'ai vaguement entendu parler de la création de cette sté, mais je ne m'en suis pas occupé et je ne puis vous fournir aucune précision.

Demande : Comment fut constituée FRANCOLOR ? Comment êtes vous intervenu pour permettre à l'I.G. FARBEN INDUSTRIE A.G. d'avancer à FRANCOLOR les fonds de roulement auxquels l'I.G. FARBEN INDUSTRIE A.G. s'était engagée dans l'acte de convention (90 millions) ?

B 45471

H4297 - 0018

Réponse : Je ne sais pas quand FRANCOLOR a été créé car je ne suis pas intervenu pour sa création. l'I.G. FARBEN n'avait d'ailleurs pas de compte à la Reischkréditkasse et je ne suis pas au courant d'un versement de 90 millions par la Reischkréditkasse à FRANCOLOR. Toutefois, il n'est pas impossible qu'un virement ait été effectué sur ordre de BERLIN. Je n'en ai pas gardé le souvenir, car je ne m'occupais pas de la comptabilité dans le détail. Il est d'ailleurs possible que ce virement ait été effectué par l'Office des Changes. Je vous signale également que si l'I.G. FARBEN n'avait pas de compte à son nom à la Reischkréditkasse, rien n'empêche que un représentant de l'I. G. FARBEN ait eu un compte à son nom personnel sans que nous sachions que cette personne représentait l'I.G. FARBEN.

Demande : D'où provenaient les 92 millions que vous avez fait virer dans ce but à la BARCLAYS BANK et à la WESTMINSTER BANK les 6 et 7 Janvier I942 ? Pouquoi n'avez-vous pas directement viré les fonds à la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS BAS en lui indiquant immédiatement le bénéficiaire définitif ? Quelles instructions avez-vous données à ces banques intermédiaires ? Votre procédé était-il régulier par rapport à la législation française sur le contrôle des changes ? Vous étiez-vous entendu avec la Banque de Paris et des Pays Bas sur cette méthode de virements successifs ?

Réponse : Je vous ai indiqué tout à l'heure en réponse à la question précédente, que je n'avais gardé aucun souvenir de cette opération. De toute façon, je n'ai surement pris aucune initiative et je n'ai certainement pas agi personnellement.

Demande : Que savez-vous des achats de participations françaises à l'étranger, et des valeurs qui avaient été bloquées ?

Réponse : Je me souviens d'un cas où le Ministère des Finances allemand a demandé à la Berliner Handelsgesellschaft nous a demandé de payer à des Français le montant d'actions d'entreprises roumaines (entreprises que l'on ne nous a pas précisé) On nous a simplement précisé les sommes à payer. En même temps, le Ministere des Finances allemand nous donnait l'ordre de

B 45472

H4297 - 0019

payer ces sommes sur le milliard de marks qui était réservé à ce Ministère sur l'indemnité d'occupation. C'est donc cette indemnité d'occupation qui a servi à payer cet achat d'actions.

Jamais la Reischkréditkasse n'a acheté directement des valeurs étrangères détenues par des Français. A plusieurs reprises, j'ai été sollicité par des Français qui désiraient nous céder leurs actions ou participations. J'ai toujours refusé.

Demande : Comment étaient données les autorisations de déblocage par le DEVISENSCHUTZKOMMANDO ? Comment procèdait-on à la vente des valeurs ainsi débloquées ?

Réponse : Il n'y avait à la Reischkréditkasse, ni de comptes bloqués, ni de coffres forts bloqués.

Je sais que l'on avait procédé à des blocages dans les banques françaises et anglaises. Je présume que ces mesures étaient prises contre des étrangers ou des ennemis du Reich Ce mot étant pris à son sens juridique, c'est-à-dire désignant les nationaux de Pays en guerre avec l'Allemagne.

Les autorisations de déblocages étaient données par écrit par le D.S.K. et il méttait généralement comme conditions l'engagement par le titulaire du coffre bloqué de vendre volontairement une certaine quantité d'or au D.S.K.

L'or remis au D.S.K. nous était confié et nous le transmettions à Berlin à la Reichshauptkasse.

Nous n'avons jamais reçu de titres de valeurs étrangères. Je crois que le D.S.K. les envoyait directement à Berlin.

Demande : Quels sont les titres que vous avez fait vendre à la Bourse de Paris ? D'où provenaient-ils ? Par quels intermédiaires les faisiez-vous vendre ?

Réponse : Il ne peut s'agir que de cas absolumentisolés. Dans la grande majorité des cas, on se trouvait en présence de valeurs remises par des alsaciens habitant l'Alsace à des succursales de la Reichsbank en Alsace. Ces succursales transmettaient les valeurs au siège central à Berlin qui nous les adressaient. Beaucoup de ces titres étaient invendables, d'autres étaient frappés d'opposition.

B 45473

En principe, nous les remettions à la Banque de France

H4297 - 0020

pour ventes, et lorsque la Banque de France refusait, nous nous adressions à des Banques privées, le plus souvent au Crédit Lyonnais.

Nous choisissions le Crédit Lyonnais parce que c'était la plus grosse Banque privée Française et aussi parce que c'était avant guerre le correspondant à Paris de la Reichsbank.

Demande : Que savez-vous des relations du MILITARBERFEHLSHABER et des services du Dr. MICHEL avec les Banques françaises? Dans quelles conditions avaient été prises les décisions attribuant à certaines banques françaises des missions particulières ?

Réponse : Il y avait près du MILITAERBEFELSHABER une section économique dont le chef était le Dr MICHEL. Ce service comprenait plusieurs groupes dont l'un s'intitulait "Banques et Assurances". Ce groupe était le plus petit de tout le service économique.

Il a été dirigé jusqu'en Septembre I94I par le Conseiller administratif SCHEFFLER et ensuite par le Conseiller administratif KORBE. Je n'avais avec ce service aucun rapport professionnel car je le répète, la Reischkréditkasse ne dépendait de personne à Paris, et était aux ordres directs du siège central, de Bruxelles ou de Berlin. J'entretenais cependant des relations personnelles avec M. SCHEFFLER et M. KORBE qui étaient mes collègues de la Reichsbank, l'un étant directeur à Berlin, et l'autre à GOETTINGEN.

Je n'ai pas eu à connaitre directement de leurs rapports avec les Banques Françaises. Je sais seulement que les désirs du MILITAERBEFELSCHABER ou du Docteur MICHEL concernant les Finances étaient transmis aux Banques Françaises avec lesquelles ces désirs étaient discutés.

J'ai entendu dire par mes collègues que leurs rapports avec des Banques Françaises étaient souvent difficiles et que celles-ci leur résistaient. Je sais que des difficultés sérieuses ont existé en matière de claering et de crédits.

B 45474

H4297 - 0021

Si des missions particulières ont été attribuées à certaines banques, je ne pense pas que des considérations personnelles soient entrées en ligne de compte. On a choisi certaines banques de préférences à d'autres, parce qu'elles offraient plus de garanties.

Demande : Pourquoi a-t-on choisi le CREDIT LYONNAIS pour la centralisation des délégations de soldes et virements de fonds demandés par les ouvriers français en Allemagne ? Que savez-vous des négociations ouvertes à ce sujet ? Quelles étaient les personnalités françaises qui se rendirent le plus souvent en Allemagne ? Le Crédit Lyonnais y envoya-t-il souvent des représentants pour mettre au point les services à organiser pour les missions particulières que lui confiait l'autorités allemande ?

Réponse : Je sais que dès I940, des négociations ont été engagées Je n'y ai pas participé. Finalement le Crédit Lyonnais a été choisi. Je suppose que c'est parce qu'il représentait la meilleure organisation bancaire en France et qu'il était avant guerre le correspondant de la Reichsbank comme je vous l'ai dit tout à l'heure.

Je ne puis vous fournir aucun renseignement sur les personnalités françaises qui se rendirent le plus souvent en Allemagne. Je ne sais si le Crédit Lyonnais y a envoyé souvent des représentants. A mon avis, ce sont surtout des représentants allemands qui ont dû venir en France.

Au Crédit Lyonnais, je ne connais que M. FLECK auquel je téléphonais quelquefois lorsqu'il y a eu des indidents dans les virements de fonds opérés par les ouvriers français en Allemagne.

Demande : Dupoint de vue de l'ouverture de comptes à des allemands, notamment aux organismes allemands les plus importants, comment se répartissaient, à votre avis, les différentes banques françaises ?

Réponse : C'est sans aucun doute le Crédit Lyonnais qui a reçu le plus grand nombre de demandes d'ouvertures de comptes de la part des firmes allemandes.

45475

H4297 - 0022

Vous savez que je refusais aux firmes allemandes des ouvertures de comptes à la Reischkréditkasse. Lorsque une firme s'adressait à moi, je lui faisais connaître qu'il ne m'était pas possible de faire droit à sa demande, et je la dirigeait sur une banque française. C'est généralement le Crédit Lyonnais dont je donnais le nom. J'ai également parfois indiqué la B.N.C.I. ou le Crédit Commercial et Industriel. Je vous répète que nous donnions la préférence au Crédit Lyonnais parce que c'était la banque la mieux organisée et la plus à même de vérifier si la firme allemande qui s'adressait à lui remplissait les conditions exigées pour une ouverture de comptes à l'étranger. Il faut toutefois noter que la plupart des comptes allemands ont été ouverts dans des banques anglaises qui étaient sous administration allemande. L'augmentation des affaires dans les banques anglaises a donc été beaucoup plus importante que l'augmentation des affaires dans les banques françaises.

De nombreux français s'adressaient également aux banques anglaises pensant que le secret de leurs opérations commerciales serait mieux sauvegardé.

Demande : Etait-on satisfait du fonctionnement du claering franco-allemand ? Son mécanisme était-il assez rapide ? Quelles personnes eurent à s'en plaindre ?

Réponse : En général, on se plaignait beaucoup de la lenteur du clearing, lenteur due à des formalités excessives. Il est à remarquer que les paiements importants étaient plus rapides et cela sans doute parce que les personnes en cause étaient plus au courant que les autres, des formalités à remplir.

Se plaignaient surtout du claering les voyageurs allemands qui ne passaient que quelques jours à Paris pour y traiter une affaire.

Demande : Dans quelles conditions certaines banques, comme l'AERO BANK furent elles autorisées à se substituer à l'Office des Changes pour l'examen des documents d'exportation des fournitures livrées à l'Allemagne ? Ce nouveau système donnait il toujours satisfaction à l'Office de Compensation ?

Réponse :

B 45476

H4297 - 0023

Réponse : C'est à la suite de pourparlers directs entre l'Aéro-Bank et l'Office des Changes que l'Office des Changes a accordé à l'Aéro-Bank le droit d'examiner les documents d'exportation. Ce nouveau système n'a pas donné satisfaction à l'Office des Changes ainsi qu'il était facile de le prévoir En ce qui me concerne, je l'avais si bien prévu que lorsqu'on m'avait demandé d'intervenir je m'y étais refusé, et j'avais laissé l'Aéro-Bank discuter seule avec l'Office des Changes. Ce système ne pouvait pas fonctionner correctement car l'Office des Changes procédait automatiquement avant d'avoir les documents. Résultat : la Banque ne pouvait plus suivre l'affaire, son client qui était payé ne se souciant plus de fournir les documents; l'Office des Changes protestait alors car les documents n'étant pas fournis, l'opération devenait irrégulière.

Demande : Que savez-vous de la tentative de l'Office des Changes pour revenir au système précédent et reprendre lui-même ce contrôle des documents ? Pourquoi les autorités allemandes s'opposèrent-elles au désir de l'Office de retirer aux banques ce privilège de contrôle qu'il leur avait accordé ? Que savez-vous de certains abus survenus dans l'exercice de ce privilège par les Banques ?

Réponse : Il est exact que l'Office des Changes devant les abus qu'il constatait a voulu revenir au système ancien. L'Aéro-Bank s'y est opposée, car cette banque se rendait très bien compte que le retour au système ancien équivaudrait pour elle à une perte de clientèle.

Demande : Quelle fut la réaction des autorités allemandes lors du départ pour l'Afrique du Nord de M. POSE, directeur général de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie Quelle avait été la considération dont il jouissait dans les milieux allemands ? Quels services leur rendit la B.N.C.I. pour les collectes de produits en Afrique du Nord, et comment ces collectes avaient-elles été organisées ?

Réponse :

B 45477

H4297 - 0024

Réponse : M. POSE était considéré dans les milieux allemands de Paris comme une personne en qui on pouvait avoir confiance C'était notamment un ami du Dr. SCHAEFER, Président de la Banque de Dantzig, Commissaire allemand à la Banque de France. Son départ en Afrique du Nord a causé une grande surprise et a eu pour conséquence la révocation par les autorités allemandes de deux directeurs, d'un ou deux Membres du Conseil, et la nomination imposée d'un administrateur allemand.

Je ne sais rien des collectes de produits en Afrique du Nord.

Demande : Y avait-il à la B.N.C.I. quelques personnalités importantes bénéficiant particulièrement de la confiance des milieux allemands ?

Réponse : Je ne sais pas.

Demande : Avez-vous fait des opérations sur les Bons du Trésor, et? Par l'entremise de quelles banques ?

Réponse : La Reischkréditkasse n'a fait aucune opération sur les Bons du Trésor.

Demande : Attitude des Banques Françaises - Avaient-elle été suffisamment conciliante ? Les Autorités allemandes avaient elles dû recourir quelquefois, à leur encontre, à des moyens de contrainte ? Quels furent les Etablissements qui furent l'objet de mesures de rigueur ?

Réponse : Les Banques Françaises ont eu, en général, une attitude conciliante et correcte.

Il y a cependant eu des difficultés lorsque des industriels français travaillant pour l'armement allemand se sont vus refuser des crédits par leur Banque.

Les autorités allemandes sont alors intervenues énergiquement pour contraindre les Banques à revenir sur leur attitude et à consentir les crédits sollicités.

Je n'ai pas connaissance que des sanctions effectives aient été prises contre certaines banques mais il me parait très vraisemblable que les autorités allemandes aient pu aller jusqu'à menacer les banques de fermetures si elles ne s'inclinaient pas. En fait, à ma connaissance les banques ont toujours fini par s'incliner. Il est également possible que dans certains cas, les autorités allemandes aient renoncé à leurs

B 45478

H4297 - 0025

exigences.

Je veux souligner que le Ministère des ~~Finances~~ l'Economie de Berlin ayant voulu exiger que les banques françaises transfèrent à l'Aéro-Bank tous les avoirs ennemis qu'elles pouvaient détenir, ~~le Dr. SCHEFFER et~~ M. CAESER s'y ~~sont~~ vivement opposés et finalement le Ministère allemand ~~des Finances~~ de l'Economie s'est incliné, la Commission allemande d'armistice ayant entretemps été saisie.

Demande : Vous avez eu l'occasion de nous dire, outre les militaires, des civils avaient également un compte à la Reichs kréditkasse ? Quels étaient ces civils?

Réponse : Il y avait tout d'abord des civils allemands, c'est-à-dire généralement des entreprises allemandes effectuant des travaux en France. Ces entreprises alimentaient leurs comptes par des virements en provenance de diverses formations allemandes pour lesquelles elles travaillaient.

Des Français se sont également fait ouvrir un compte à la Reichskréditkasse. Je vous ai déjà dit que nous avions notamment eu une trentaine de banques comme clients. Nous avons également eu I00 ou I50 entreprises civiles françaises; Il s'agissait de gens travaillant pour les autorités allemandes et dont le compte était également alimenté par virements. Pratiquement, tous ces comptes se trouvaient donc alimentés par l'indemnité d'occupation. Les civils Français ont parfois versé un peu d'argent, mais il ne s'agit là que de sommes infimes.

Nous ne payions d'ailleurs pas d'intérêts pour ces comptes et vous comprenez quedans ces conditions, les gens ne tenaient pas à p lacer d'argent chez nous. Les Français qui se faisaient ouvrir un compte à la Reichskréditkasse ne le faisaient évidemment que parce que cela facilitait leurs paiements.

D'ailleurs à partir du milieu de I94I, nous avons refusé l'ouverture de nouveaux comptes aux Français parce que cela ~~nous aurait entraîné trop loin~~, et nous aurait amené à développer permettait de violer indirectement les ordonnances du M ilitaer befelshaber sur les paiements en espèces.

Demande : Y avait-il un compte courant entre la Reichkrétitkasse et Berlin ?

Réponse : Oui, et nous étions amenés à faire des virements sur Berlin.

45479

H4297 - 0026

Parfois aussi, Berlin en effectuait sur nous, mais ces virements étaient toujours censés représenter des sommes avancées par nous précédemment sur les frais d'occupations.

Demande : Qui déterminait les sommes dont les divers organismes allemands se trouvaient disposés à la Reichskréditkasse.

Réponse : C'est le Militaerbefelshaber qui disposait de l'indemnité d'occupation par des virements au nom des diverses formations allemandes. Nous n'étions qu'organisme de paiement.

Demande : Vous nous avez dit tout à l'heure que vous aviez des clients civils français. Pouvez-vous nous en citer ?

Réponse : Je ne connaissais les comptes que par leurs numéros Il m'est difficile de citer des noms. Il faudrait retrouver notre comptabilité.

Lecture faite, persiste et signe :

45480

H4297 – 0027

H-4297

Filed Jan 21, 1946

RF 108

RF
Exhibit
108

24

B 45455